

INFORMATIONS SUR LE SOUSCRIPTEUR	
Nom du Souscripteur	FONDATION BELEM
Numéro de Programme	15AOMS976951

DURÉE DU CONTRAT ET COTISATIONS			
Date d'Effet (ou Date de Renouvellement)	28 mars 2022	Fin de la Durée Initiale (ou de Renouvellement)	27 mars 2023
Cotisation (TTC)	EUR 12,229.00	Durée Initiale (ou Durée de Renouvellement)	12 mois

VOS GARANTIES AVEC INTERNATIONAL SOS
Corporate Medical Membership - Service
Toutes dépenses encourues si le Bénéficiaire se trouve en Afghanistan, en Cuba, en Corée du Nord, en Haïti, en Iran, en Irak, en Ukraine, en Russie, en Syrie, en Myanmar ou au Yémen ne sont pas couvertes au titre du Contrat sauf si le Souscripteur s'est acquitté de la Cotisation Supplémentaire correspondante.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR - RÉCAPITULATIF	
Nombre de Voyageurs Internationaux	1,315
Nombre d'Expatriés incluant les dépendants accompagnants	0

SIGNATURES	
<p><i>Je comprends que les éléments fournis sur cette déclaration servent de base à la tarification du Contrat. Je certifie par la présente que ces informations sont exactes à ce jour. De plus, je m'engage à notifier International SOS de tout changement significatif en termes de nombre ou de type de population couverte aux dates du Contrat. En signant cette Déclaration du Souscripteur ainsi que le Certificat de Souscription, je m'engage à payer la Cotisation indiquée ci-dessus et déclare avoir reçu une copie des conditions générales que j'ai lues et approuvées. La Souscription ne prendra effet qu'à compter de la date de prise d'effet du Contrat, après signature de la Déclaration du Souscripteur, du Certificat de Souscription et de l'Accord des Entreprises, et après complet paiement de la facture afférente.</i></p>	
<p>Pour le Souscripteur: FONDATION BELEM</p> <p>Nom: <i>HUGO DELARAUZE</i></p> <p>Titre: <i>Déléguée Générale</i></p> <p>Signature: <i>[Signature]</i></p>	<p>Date (jj/mm/aaaa): <i>25 Mars 2022</i></p> <p>Cachet d'Entreprise:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>FONDATION BELEM 5 rue Masseran 75007 PARIS Siret : 32331696800011</p> </div>
<p>Pour : International SOS Services s.a.s</p> <p>Nom: Franck BARON</p> <p>Titre: Directeur Général</p> <p>Signature :</p>	<p>Date (jj/mm/aaaa):</p> <p>Cachet d'Entreprise:</p>

Certificat d'Assurance au Lloyd's Insurance Company S.A.

Le présent contrat d'assurance est assuré par Lloyd's Insurance Company S.A.

Le présent Certificat est délivré par le mandataire d'assurance identifié dans le présent Certificat conformément à l'autorisation qui lui a été accordée en vertu de l'autorité de souscription (Coverholder Appointment Agreement) dont la référence UMR (Unique Market Reference) est indiquée dans le présent Certificat.

Lloyd's Insurance Company S.A. est une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé à Bastion Tower, Marsveldplein 5, 1050 Bruxelles, Belgique, et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises / Kruispuntbank van Ondernemingen sous le numéro 682.594.839 RLE (Bruxelles). Il s'agit d'une compagnie d'assurances sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique. Son numéro de référence et d'autres détails peuvent être trouvés sur www.nbb.be.
Adresse du site internet: www.lloyds.com/brussels E-mail: enquiries.lloydsbrussels@lloyds.com
Coordonnées bancaires: Citibank Europe plc Belgium Branch, Boulevard General Jacques 263G, Bruxelles 1050, Belgique - BE46570135225536.

BAREME DES HONORAIRES

Le présent barème des honoraires est annexé au Contrat et en fait partie intégrante.

Le barème des honoraires figurant ci-dessous ne s'applique qu'aux Services qui ont été requis par l'Adhérent, l'Employé, le Manager ou la Personne Autorisée.

1. EVACUATION SANITAIRE ET RAPATRIEMENT MEDICAL

1.1 Par avion ambulance

Lorsqu'International SOS organise le transport d'un Employé par avion ambulance pré-équipé via un prestataire accrédité par International SOS, incluant Air Rescue International, des frais de coordination médicale de 15% du coût total payé aux prestataires seront facturés à l'Adhérent. Le devis aéroport à aéroport provenant du prestataire d'aviation inclut le coût de l'avion et de l'escorte médicale mais ne comprend pas les autres frais éventuels du prestataire qui seront facturés à l'Adhérent aux frais réels.

1.2 Par avion charter

Lorsqu'International SOS organise le transport d'un Employé par avion charter de manière adaptée au transport médical du patient grâce à un équipement médical mobile et une équipe médicale Intl.SOS.

- i. **Frais d'escorte médicale incluant l'équipement médical mobile** (cf. Tableau 1)
- ii. Des **frais de coordination médicale** de 15% du coût total payé aux prestataires, hors frais relatifs à l'escorte médicale, seront facturés à l'Adhérent.

1.3 Par avion de ligne

Lorsqu'International SOS organise le transport d'un Employé par avion commercial ou sur une compagnie aérienne régulière, de manière adaptée au transport médical du patient grâce à un équipement médical mobile et une équipe médicale Intl.SOS.

- i. **Frais d'escorte médicale incluant l'équipement médical mobile** (cf. Tableau 1)
- ii. **Frais de coordination médicale** (cf. Tableau 2)
- iii. Le cas échéant, des **frais de gestion au sol** seront appliqués (cf. Tableau 3)

1.4 Par autres modes de transport – routier ou maritime

Lorsqu'International SOS organise le transport d'un Employé, par ambulance, train, bateau, ferry, ou par d'autres moyens de transport routier ou maritime, de manière adaptée au transport médical du patient grâce à un équipement médical mobile et une équipe médicale Intl.SOS.

- i. **Frais d'escorte médicale incluant l'équipement médical mobile** (cf. Tableau 1)
- ii. Des **frais de coordination médicale** de 15% du coût total payé aux prestataires, hors frais relatifs à l'escorte médicale, seront facturés à l'Adhérent (minimum 150 EUR).

2. RAPATRIEMENT DE DEPOUILLE MORTELLE ET/OU SERVICES FUNERAIRES LOCAUX

2.1 Rapatriement de dépouille mortelle

Lorsqu'International SOS organise le rapatriement de la dépouille mortelle d'un Employé décédé, du lieu de décès au pays d'origine de l'Employé.

- i. Des **frais de coordination pour rapatriement de dépouille mortelle** de 1 715 EUR seront facturés à l'Adhérent, en sus des frais facturés par le(s) prestataire(s).
- ii. Une escorte Intl.SOS pourra être déployée au cas par cas. Les frais applicables seront convenus avec l'Adhérent avant le déploiement.

2.2 Services funéraires locaux

Lorsqu'International SOS organise un enterrement ou une crémation sur le lieu du décès, si cela est permis par les lois et procédures en vigueur et si le service est disponible et réalisable.

- i. Des **frais de coordination pour service funéraire local** de 1 715 EUR seront facturés à l'Adhérent, en sus des frais facturés par le(s) prestataire(s).
- ii. Une escorte Intl.SOS pourra être déployée au cas par cas. Les frais applicables seront convenus avec l'Adhérent avant le déploiement.

Lorsque les services décrits en 2.1 et 2.2 sont fournis pour la même personne décédée, seuls les frais de coordination pour rapatriement de dépouille mortelle décrits ci-dessus seront applicables.

3. GARANTIE, CONTROLE ET PAIEMENT DES FRAIS MEDICAUX ET SUIVI MEDICAL

3.1 Soins ambulatoires

Par soin ambulatoire, il est entendu tout soin médical prodigué à un patient n'ayant pas été hospitalisé par le médecin traitant, que ce soit en personne dans un milieu clinique ou bien par téléphone ou en vidéoconférence. Le soin ambulatoire commence le jour du premier rendez-vous avec le médecin traitant.

Le dernier jour du soin ambulatoire est le jour du dernier rendez-vous pour le même traitement.

Lorsqu'International SOS suit l'avancement des soins ambulatoires prodigués à un patient par un médecin et/ou place une garantie de paiement et paie les coûts associés à son traitement, des frais de gestion soins ambulatoires seront facturés à l'Adhérent, selon le tableau suivant :

Durée du traitement	Frais de gestion soins ambulatoires
Jusqu'à 14 jours	180 EUR par cas*
De 14 jours à 60 jours consécutifs	Frais additionnel de 130 EUR par cas
61 jours consécutifs et plus	Cotation fournie au cas par cas

*Les frais de gestion soins ambulatoires de 180 EUR sont fixes et facturés indépendamment du fait que le patient reçoive les soins ambulatoires en une fois sur une durée de 14 jours ou en 14 visites pendant les 14 jours.

3.2 Hospitalisation

Par hospitalisation, il est entendu toute hospitalisation dans un centre médical demandée par le médecin du patient.

Un patient est considéré comme hospitalisé dès le jour où il est formellement admis dans le centre médical. Le dernier jour d'hospitalisation est le jour précédant sa sortie du centre médical. Lorsqu'International SOS assure le suivi de l'hospitalisation du patient et/ou place une garantie de paiement et paie les coûts associés à son hospitalisation, les frais de gestion hospitalisation seront facturés à l'Adhérent, sur la base du nombre de jours d'hospitalisation, selon le tableau suivant :

Durée du traitement	Frais de gestion hospitalisation
Les premiers 14 jours	210 EUR par jour
De 14 à 60 jours additionnels	100 EUR par jour
61 jours consécutifs et plus	Cotation fournie au cas par cas

3.3 Tests médicaux

Lorsque Intl.SOS organise des tests médicaux avec un Prestataire Tiers faisant partie du réseau d'assistance mondial d'Intl.SOS (« Réseau d'Assistance Mondial »), ce qui inclut notamment : la prise de rendez-vous médicaux, la compilation des résultats obtenus, la garantie de paiement et l'établissement de rapports, les frais ci-dessous seront facturés à l'Adhérent :

Tests médicaux	Frais
Organisation d'un test médical	215 EUR

4. RENEGOCIATIONS TARIFAIRES ET REMISES

- i. Aux Etats-Unis, dès lors qu'International SOS obtient une réduction du prix à la suite de négociations tarifaires avec son réseau de prestataires préférentiels, International SOS fera bénéficier l'Adhérent de 65% de ces réductions négociées.
- ii. Lorsqu'International SOS obtient une remise pour le compte de l'Adhérent, International SOS fera bénéficier l'Adhérent de 65% de ces remises négociées.

5. EXPEDITION DE MEDICAMENTS ET DE MATERIEL MEDICAL

Lorsqu'International SOS organise la distribution de médicaments et matériel médical qui ne sont pas disponibles à proximité de l'endroit où se trouve l'Employé, et lorsque cela est possible d'un point de vue opérationnel et légal, des frais de coordination de 15% du coût total payé aux prestataires, ou un minimum de 150 EUR (le montant le plus élevé étant retenu), seront facturés à l'Adhérent.

6. CONSULTING EN SANTÉ

6.1 Consulting en Santé

Lorsqu'International SOS déploie des consultants pour fournir des services de consulting santé à l'Adhérent.

Consultant en Santé	Frais par jour
Conseiller en Santé C-Suite	3,800 EUR*
Consultant Médical Senior	3,140 EUR
Consultant Médical (directeur médical au niveau national)	2,380 EUR
Manager du Programme Santé	1,600 EUR

*Note : Ces frais par jour de Conseiller en Santé sont exclusivement pour des conseillers seniors et des missions spécifiques gérées par des cabinets médicaux et peuvent être soumis à des conditions particulières.

Ces frais de Consulting en Santé ne comprennent pas les dépenses ci-après qui pourraient être appliquées et refacturées à l'Adhérent au coût réel :

- Frais de transport
- Frais d'hôtel
- Rédaction d'un rapport/documentation, le cas échéant
- Le temps de transport est facturé sur la base de 75% des frais par jour, proratisés par demi-journée jusqu'à quatre (4) heures. La journée de travail prise en compte est de huit (8) heures.

6.2 Sélection et Accréditation d'un Partenaire Tiers

Quand Intl.SOS active son Réseau d'Assistance Mondial pour rechercher, identifier, sélectionner et accréditer un Prestataire Tiers de Services dans le but de fournir des services de tests médicaux, tel que le dépistage du COVID-19, les frais suivants seront facturés à l'Adhérent pour ces services, en fonction du consultant requis :

Sélection et accréditation d'un Prestataire Tiers	Frais par jour
Analyste Réseau d'Assistance Mondial	810 EUR
Manager Réseau d'Assistance Mondial	1,235 EUR
Manager chargé de projet Réseau d'Assistance Mondial	940 EUR

7. AUTRES SERVICES (HORMIS LES POINTS 1, 2, 3, 4, 5 ET 6 CI-DESSUS)

Lorsqu'International SOS organise d'autres services d'assistance, non listés dans les points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ci-dessus, des frais de coordination de 15% du coût total payé aux prestataires, ou un minimum de 150 EUR (le montant le plus élevé étant retenu), seront facturés à l'Adhérent.

8. TABLEAUX (MEDICAUX)

Tableau 1 – Frais d'escorte médicale (tarifs journaliers)

Les frais d'escorte médicale sont basés sur le type d'escorte médicale et sur l'équipement requis, et sont facturés par tranche de demi-journée à partir d'un minimum d'un jour (24 heures). International SOS se réserve le droit de sélectionner l'équipe médicale en corrélation avec le statut clinique en temps réel et la condition médicale du patient.

Les frais d'escorte médicale ci-dessous incluent les points suivants:

- Les frais de personnel de l'escorte médicale
- Les frais d'assurances applicables
- Les coûts des médicaments, des produits jetables, l'équipement médical mobile et autres frais chirurgicaux requis lors du transport

Equipe médicale provenant de:	Asie	Amériques, Europe, Moyen-Orient	Australasie, Afrique, CIS
Spécialiste/ Anesthésiste	EUR 3 720	EUR 5 840	EUR 3 845
Médecin généraliste	EUR 2 575	EUR 5 620	EUR 3 270
Infirmier spécialiste	EUR 1 435	EUR 3 720	EUR 1 950
Infirmier	EUR 1 260	EUR 3 380	EUR 1 835

Ces frais ne comprennent pas les coûts ci-après qui pourraient être appliqués et refacturés à l'Adhérent au coût réel:

- Équipement/Personnel non standard/additionnel requis
- Frais de transport
- Chambre et pension pour le patient, l'équipe médicale d'escorte et les accompagnants

Tableau 2 – Frais de coordination médicale pour évacuation et rapatriement médical par avion de ligne

Les frais de coordination médicale sont basés sur le temps de vol total du patient, en excluant les escales, comme détaillé sur le billet d'avion et l'itinéraire du patient.

Temps de vol total (en excluant les escales)	Transport assis	Transport en civière
2 heures et moins	EUR 230	EUR 690
De 2 heures à 6 heures	EUR 690	EUR 1 375
De 6 heures à 10 heures	EUR 1 145	EUR 2 065
Plus de 10 heures	EUR 1 610	EUR 2 755

Tableau 3 – Frais de gestion au sol

Le support pour la gestion au sol inclut l'assistance administrative, opérationnelle ou logistique au sol. Ce support peut inclure :

- Assistance aux formalités d'immigration et au dédouanement
- Assistance chaise roulante aux points d'arrivée/départ
- Accueil aux points d'arrivée/départ
- Assistance pour l'enregistrement et le départ
- Demande d'accès au tarmac

- a) Lorsque le support au sol est effectué par un prestataire, les frais des prestataires seront refacturés aux coûts réels.
- b) Lorsque le support au sol est réalisé directement par du personnel International SOS, des frais de gestion au sol seront facturés à l'Adhérent, selon le tableau ci-dessous.

Amériques, Europe, Moyen-Orient	Asie, Australasie, Afrique, CIS
EUR 1 260	EUR 980

9. EVACUATION SÉCURITÉ ET RAPATRIEMENT AÉRIEN

Lorsqu'International SOS organise le transport d'un ou plusieurs Employés en affrétant un moyen de transport aérien approprié aux fins d'évacuation.

- i. **Frais de coordination sécurité** de 15% du coût total payé aux prestataires, hors frais relatifs à l'escorte sécurité et frais de gestion au sol.
- ii. Le cas échéant, **Frais d'escorte sécurité comprenant l'équipement de gestion de crise** (cf. Tableau 1)
- iii. **Le cas échéant, Frais de gestion au sol** (cf. Tableau 2)

10. EVACUATION SÉCURITÉ ET RAPATRIEMENT AÉRIEN

Lorsque Intl.SOS organise le transport d'un ou de plusieurs Employés et active des fournisseurs de services accrédités afin de fournir un service ou une combinaison de services présentée dans cette section. La fourniture de ces services est sujette à l'approbation du Centre de Sûreté Régional compétent et dépend de la présence d'un fournisseur de services accrédité à l'emplacement souhaité et du délai nécessaire avant la mission pour organiser les services.

10.1 Transport de surface – terrestre ou maritime

Lorsqu'Intl.SOS organise le transport d'un ou de plusieurs Employés, par route, train, bateau, ferry ou autre moyen de transport terrestre ou maritime, en activant des prestataires de services accrédités, des frais de coordination de sécurité équivalant à 15% du coût total payé aux prestataires, ou 150 EUR par tâche, selon le montant le plus élevé, seront facturés à l'Adhérent.

10.2 Meet & Greet

Lorsqu'Intl.SOS fournit des services de rencontre et d'accueil pour aider un Employé en activant des prestataires de services accrédités, des frais de coordination de sécurité équivalant à 15% du coût total payé aux prestataires, ou 150 EUR par tâche, selon le montant le plus élevé, seront facturés à l'Adhérent.

10.3 Protection du Personnel

Lorsqu'Intl.SOS fournit des services de protection exclusivement par l'intermédiaire de prestataires de sécurité spécialisés accrédités, des frais de coordination de sécurité représentant 15% du coût total payé aux prestataires seront facturés à l'Adhérent.

11. CONSEIL SÛRETÉ

Lorsqu'Intl.SOS intervient à la demande de l'Adhérent pour fournir des services de conseil non couverts par le contrat d'assistance, les frais du tableau 3 (frais de consulting sûreté) s'appliquent. La durée prévue sera définie avant le début de la prestation et convenue entre les deux parties.

Lorsqu'International SOS déploie des consultants pour fournir des services de consulting sûreté à l'Adhérent.

Consultant en Sécurité	Frais par jour
Conseiller en Sécurité C-Suite	3,170 EUR
Consultant Senior en Sécurité	2,450 EUR
Consultant en Sécurité	1,810 EUR

Ces frais de Consulting en Sûreté ne comprennent pas les dépenses ci-après qui pourraient être appliquées et refacturées à l'Adhérent au coût réel :

- Frais de transport
- Frais d'hôtel
- Rédaction d'un rapport/documentation, le cas échéant
- Le temps de transport est facturé sur la base de 75% des frais par jour, proratisés par demi-journée jusqu'à quatre (4) heures. La journée de travail prise en compte est de huit (8) heures.

12. AUTRES SERVICES

Lorsqu'Intl.SOS organise des escortes ou d'autres services d'assistance à la sécurité et/ou de tâches au sol, non énumérés aux points 9, 10 et 11 ci-dessus, des frais de coordination correspondant à 15% du coût total payé aux prestataires, ou au minimum 150 EUR, selon le montant le plus élevé, seront facturés à l'Adhérent.

Les frais du ou des prestataire(s) engagés pour le compte de l'Adhérent sont accompagnés d'une facture, d'un reçu ou d'un bon et sont facturés aux frais réels.

13. TABLEAUX (Sécurité)

Tableau 1 – Frais d'Escorte Sécurité (tarifs journaliers)

Les frais d'escorte sécurité sont facturés par tranche de demi-journée à partir d'un minimum d'un jour (24 heures). Intl.SOS se réserve le droit de sélectionner des personnes ou une équipe adaptées à la situation de crise, ainsi qu'aux circonstances linguistiques et culturelles relatives au(x) Employé(s) et au pays de l'événement. Les frais d'escorte sécurité incluent les éléments suivants :

- Frais d'assurances applicables
- Frais de personnel de l'escorte
- Matériel de gestion de crise comprenant, entre autres, scanners de passeport, téléphones satellites, autres moyens de communication et autres frais divers nécessaires pendant le transport

Escorte Sécurité	Frais par personne par jour
Consultant Sécurité Senior	2 450 EUR
Consultant Sécurité	1 810 EUR
Coordinateur Sécurité/Opérations	1 350 EUR

Ces frais ne comprennent pas les coûts ci-après qui peuvent être appliqués et refacturés à l'Adhérent au coût réel:

- Équipement/Personnel non standard/additionnel requis
- Frais de transport
- Chambre et pension pour le(s) Employés, l'équipe d'escorte sécurité et les accompagnants

Tableau 2 – Frais de gestion au sol

Le support pour la gestion au sol inclut l'assistance administrative, opérationnelle ou logistique au sol. Ce support peut inclure :

- Assistance aux formalités d'immigration et au dédouanement
 - Assistance chaise roulante aux points d'arrivée/départ
 - Accueil aux points d'arrivée/départ
 - Assistance pour l'enregistrement et le départ
 - Demande d'accès au tarmac
- a) Lorsque le support au sol est effectué par un prestataire, les frais des prestataires sont refacturés aux coûts réels.
- b) Lorsque le support au sol est réalisé directement par du personnel Intl.SOS, des frais de gestion au sol seront facturés à l'Adhérent, selon le tableau ci-dessous.

Amériques, Europe, Moyen-Orient	Asie, Australasie, Afrique, CIS
EUR 1 260	EUR 980

14. NOTES SUR LES FRAIS

14.1 Les frais du ou des prestataire(s) engagés pour le compte de l'Adhérent sont accompagnés d'une facture, d'un reçu ou d'un bon et sont facturés aux frais réels.

14.2 Intl.SOS se réserve le droit de réviser ce Barème des Honoraires de temps à autre.